

Prise de position

Initiative populaire « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse »

La fial rejette avec détermination l'initiative populaire « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse ».

Ceci pour les principales raisons suivantes :

- La fial est favorable à une agriculture produisant de manière durable et répondant aux besoins des consommateurs ; en particulier, elle soutient un réfrènement de l'utilisation de produits phytosanitaires aux quantités strictement nécessaires.
- En voulant interdire l'usage de pesticides de synthèse dans la production de denrées alimentaires, l'initiative « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse » va nettement trop loin.
- Si cette initiative devait être mise en œuvre, cela affaiblirait la production indigène, conduirait à une hausse du niveau des prix et réduirait l'offre en denrées alimentaires. En outre, cela éperonnerait le tourisme d'achat, ce qui est contraire aux objectifs de l'initiative (les produits importés sont plus souvent fabriqués à l'aide de pesticides que leurs alternatives suisses).
- Aujourd'hui déjà, la branche et les autorités prennent au sérieux les défis visés par l'initiative et œuvrent à la réduction des pesticides (de synthèse), p. ex. à l'aide du Plan d'action national « Produits phytosanitaires » et de la PA 22+.

Contexte :

L'initiative populaire « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse » veut interdire l'usage de produits phytosanitaires de synthèse dans la production agricole, dans la transformation de produits de base agricoles et dans l'entretien des sols et du paysage. L'importation de denrées alimentaires contenant des produits phytosanitaires de synthèse ou fabriqués à l'aide de ces derniers serait également interdite.

Position du Conseil fédéral :

Le Conseil fédéral rejette cette initiative. Il est d'avis que son acceptation réduirait trop fortement la marge de manœuvre de l'agroalimentaire suisse et mettrait en question la qualité actuelle des denrées alimentaires. Sans l'utilisation de pesticides de synthèse, dont font partie également les agents détersifs et les désinfectants (biocides), il serait plus difficile de garantir la sécurité et l'hygiène tout au long de la chaîne agroalimentaire. Par ailleurs, en cas d'acceptation de l'initiative, certaines cultures ne pourraient plus être cultivées, ou que de manière restreinte. L'offre en générale comme la variété déclinerait. Attendu que la liberté de choix des consommateurs s'en verrait restreinte, il faudrait compter avec une augmentation du tourisme d'achat. En outre, l'initiative prévoit que les denrées alimentaires traitées à l'aide de ces produits ne pourraient plus être importés à des fins commerciales. Cette interdiction d'importation irait à l'encontre du droit de l'OMC en vigueur et des accords de libre-échange existants.

Évaluation générale de la fial :

Ayant régulièrement fait les grands titres de la presse ces dernières années, la question des produits phytosanitaires doit être prise au sérieux. À ce sujet, les consommateurs ont des attentes justifiées envers l'agriculture et l'ensemble de la chaîne de valorisation. La fial est favorable à une réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans l'agriculture suisse. Des systèmes incitatifs au niveau de la loi doivent permettre d'ancrer des mesures durables pour réduire l'usage de produits phytosanitaires et promouvoir la recherche d'alternatives. De nombreux progrès sur ce point ayant déjà été réalisés de manière volontaire ces dernières années ou étant en cours de réalisation, l'initiative est actuellement superflue. De plus, elle ferait du tort au secteur alimentaire suisse et rendrait les produits plus chers et leur choix moins grand pour le consommateur.

Évaluation détaillée :

- **Les denrées alimentaires en Suisse deviendraient nettement plus chères et leur variété serait fortement restreinte :**

À ce jour, la très grande majorité des denrées alimentaires consommées en Suisse sont issues de production conventionnelle. Il serait absolument impossible de répondre à la demande actuelle en denrées alimentaires avec une production exempte de produits phytosanitaires. Renoncer aux produits phytosanitaires de synthèse augmenterait les coûts de production des paysans. En outre, un abaissement du rendement par surface conduirait à un besoin accru d'importer des produits végétaux. De l'étranger, on ne pourrait raisonnablement importer plus que des produits biologiques. Cela étant, il serait impossible p. ex. à un fabricant de biscuits étranger d'assurer que 100% de la farine utilisée provient de cultures céréalières sans pesticides. Il en irait de même pour un fabricant de crèmes glacées (eu égard à la farine utilisée dans le biscuit du cornet) et pour une pizza prête à la consommation (s'agissant des tomates et de la farine contenue dans la pâte). Les fournisseurs de marques internationaux ne seraient guère disposés à recourir à des matières premières produites sans produits phytosanitaires de synthèse juste pour le marché suisse ou, s'ils le faisaient, cela aurait un prix élevé. Ceci conduirait immanquablement à des pénuries d'approvisionnement et les denrées alimentaires qui pourraient encore être achetées en quantité suffisante renchériraient massivement.

- **La sécurité alimentaire serait réduite :**

Ainsi que le Conseil fédéral le note à juste titre dans son évaluation, font aussi partie des pesticides de synthèse ce que l'on nomme les biocides qui comprennent les agents détersifs et les désinfectants ; ceux-ci jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire. Sans recours aux pesticides de synthèse, la garantie du niveau actuel de sécurité et d'hygiène dans l'ensemble de la chaîne de production alimentaire serait remise en question.

- **Aiguillonnement du tourisme d'achat :**

Le secteur alimentaire suisse souffre, aujourd'hui déjà, de la forte pression exercée par le tourisme d'achat (on parle de l'îlot de cherté suisse). Cette situation serait encore renforcée en cas d'acceptation de l'initiative, car les prix s'envoleraient en Suisse, alors que les importations parallèles de denrées alimentaires seraient totalement interdites (car il n'y aurait aucune garantie que celles-ci soient exemptes de pesticides). L'interdiction n'étant explicitement applicable, selon l'initiative, qu'aux importations réalisées à des fins commerciales, c'est le tourisme d'achat qui se verrait éperonné.

- **L'initiative est superflue car la Confédération est déjà à l'œuvre :**

Avec son Plan d'action « Produits phytosanitaires », la Confédération s'attaque déjà actuellement à la problématique de l'utilisation de produits phytosanitaires. Trois objectifs y sont stipulés : la « Protection des cultures », la « Protection de l'être humain » et la « Production de l'environnement ». Le plan d'action a été adopté définitivement en automne 2017. Il aborde les problèmes justement en cherchant à diviser par deux les risques liés aux produits phytosanitaires et en encourageant la recherche d'alternatives à la protection chimique des plantes. De plus, la PA 22+ appréhende aussi cette thématique. Ainsi, les prescriptions relatives à l'utilisation de PPh doivent être durcies de manière ciblée dans le cadre de la PA 22+ afin de réduire encore l'impact sur l'environnement. Il en résulte que l'initiative est superflue. Les questions dont elle traite sont connues et la Confédération travaille déjà à les résoudre à plusieurs niveaux.

La présente prise de position a été adoptée par le Comité directeur de la fial en mars 2019.

fial

La Fédération des industries alimentaires suisses est l'organe représentant les 14 associations sectorielles des producteurs industriels suisses de denrées alimentaires. La fial poursuit l'objectif de sauvegarder les intérêts économiques et de politique économique communs des secteurs affiliés et de leurs entreprises membres. Les quelque 200 entreprises membres des associations sectorielles de la fial emploient environ 35'000 personnes au sein des secteurs affiliés. Elles versent un salaire brut de près de 3 mia. de francs par an et réalisent un chiffre d'affaires d'environ 18 mia. de francs, dont plus de 3 mia. de francs à l'exportation. Les entreprises membres de la fial transforment en produits alimentaires de qualité plus de la moitié du lait, de la viande et de la farine suisses, plus de la moitié du sucre consommé en Suisse. À cela s'ajoute la transformation de matières premières étrangères en produits tels que le chocolat suisse et les produits caféiers.